

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider de votre connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI TALENTS - Part CS – FR0013440369

Cet OPCVM est géré par la société ACA - Asset management Company & Associés

Objectifs et politique d'investissement

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé à 50% de l'Euro Stoxx 50 et à 50% de FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y, en privilégiant le recours aux contrats financiers à terme fermes et conditionnels, de type *futures* et options sur indices, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés français et/ou étrangers.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur de référence

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis

Sur la base de ses outils d'analyse macroéconomique (intégrant une analyse fondamentale du cycle économique global et de la croissance dans les principales zones géographiques) et d'allocation d'actifs, le délégataire de la gestion financière détermine, en fonction de ses anticipations de marché, la répartition stratégique (revue mensuellement) et tactique (revue quotidienne) entre classes d'actifs et zones géographiques.

Dans une optique de réactivité et de maîtrise des frais indirects, le délégataire de la gestion financière privilégiera le recours aux contrats financiers à terme fermes et conditionnels, de type *futures* et options sur indices, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés français et/ou étrangers, afin de prendre les expositions souhaitées ou de couvrir en tout ou partie le portefeuille contre tel ou tel type de risque. Les investissements en parts ou actions d'autres OPC seront ainsi limités à 10% de l'actif net (sous réserve que ces OPC n'investissent pas plus de 10% de leur actif net dans d'autres organismes de placement collectif) et le recours aux titres vifs sera permis uniquement en matière d'investissements sur des instruments du marché monétaire ou des obligations court terme émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés. De manière tactique et dans la limite de 20% de l'actif net, l'OPCVM pourra être investi en titres de créance, émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés, sans contrainte en matière de subordination (à l'exception des Contingent Convertible Bonds qui ne sont pas autorisés), dont la maturité maximale à l'acquisition est supérieure à 5 ans. Pour la sélection et le suivi des titres de créance et instruments du marché monétaire, le délégataire de la gestion financière ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie d'investissement, l'OPCVM pourra être exposé en respectant les limites suivantes :

- exposition actions de 0% à 100% de l'actif net,
- exposition aux marchés de taux de 0% à 200% de l'actif net :

- o dont 50% maximum de l'actif net sur les instruments de taux de notation High Yield,
- exposition limitée à 50% de l'actif net sur les pays hors zone OCDE

L'exposition aux matières premières, au travers d'indices éligibles, sera limitée à 10% de l'actif net.

L'exposition à des devises autres que l'euro est limitée à 50% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -4 et +6.

Il est précisé que l'exposition actions pourra porter indifféremment sur les grandes, moyennes et petites capitalisations. Aucune contrainte sectorielle n'est imposée à l'équipe de gestion et aucune répartition prédéfinie entre zones géographiques ou classes d'actifs ne s'impose à l'équipe de gestion hormis les limites précitées.

L'OPCVM sera exposé de 0% à 20% aux obligations convertibles.

Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net.

L'OPCVM peut investir en titres vifs à hauteur de 100% maximum dans des titres de créances et instruments du marché monétaire

L'OPCVM peut intervenir sur les contrats financiers à terme fermes ou conditionnels, de type *futures* ou options, utilisés à titre d'exposition ou de couverture aux risques actions, de taux, et de change. Il peut également utiliser des contrats financiers négociés de gré à gré en couverture ou en exposition sur le risque de change (forwards de change). Les contrats financiers listés, à terme fermes ou conditionnels, sur indices éligibles de contrats à terme de matières premières sont autorisés dans le respect d'une limite d'exposition de 10% de l'actif net.

L'OPCVM peut intervenir sur titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change

Le FCP peut recourir à des dépôts, emprunts d'espèces et détenir des liquidités dans les conditions prévues par la réglementation.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Pour les ordres centralisés avant 11h00 chez le dépositaire le jour de l'établissement de la valeur liquidative, les souscriptions ou rachats sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement s'effectue en J+2 ouvrés.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement sur les cours de clôture de Bourse à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés actions et de taux

Risques importants non pris en compte par cet indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque de liquidité : Indirectement, les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire.

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : l'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que votre capital ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,54%
----------------	-------

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2020. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

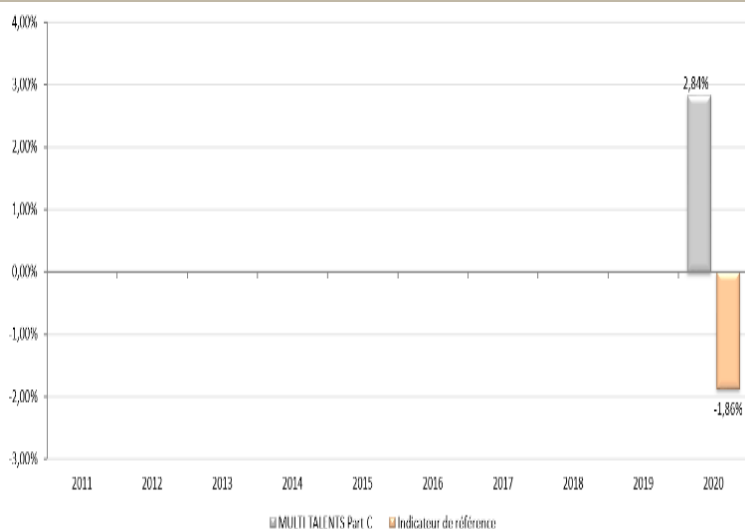
20 % TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence composé de 50% de l'Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis) et 50% de FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y (coupons réinvestis) avec système de High Water Mark

Commission de performance

0,70% prélevé au titre du dernier exercice.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.aca.paris

Performances passées



Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication de la performance passée.

Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète.

Date de création de l'OPCVM : 9 novembre 2007.

Date de création des parts CS (« clean shares ») : 06/09/2019.

Les performances passées sont calculées en euros.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances de l'OPCVM et de l'indicateur de référence sont calculés dividendes et coupons réinvestis.

Frais et commissions : Le calcul de la performance passée est effectué après prise en compte des frais courants de l'OPCVM et de la commission de performance. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul de la performance passée.

Changements importants au cours de la période :

A compter du 01/01/2021 : délégation de la gestion financière à AURIS GESTION

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont pas d'actualité.

Informations pratiques

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person

Le dépositaire de l'OPCVM est **BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL**

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès d'**ACA - Asset management Company & Associés, 241 Boulevard Saint Germain 75007 Paris.**

La politique de rémunération de la société de gestion est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit les modalités de calcul et d'attribution des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés.

Régime fiscal : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité d'ACA - Asset management Company & Associés ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération : Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF)
ACA - Asset management Company & Associés est agréé en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2022.